



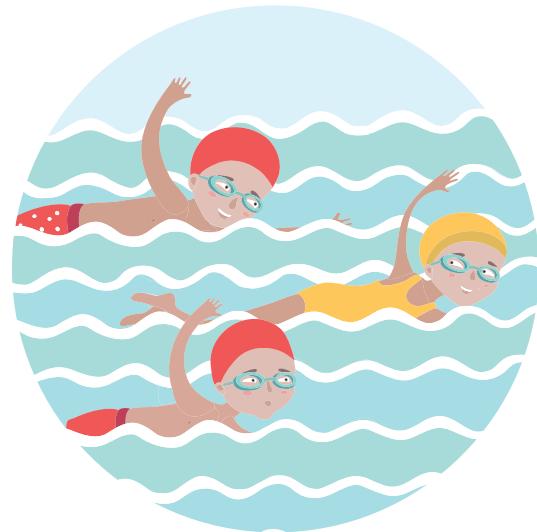
Préparez les vacances de vos enfants
et choisissez leur séjour sur le site

www.vacaf.org



© Caf du Nord / Service Communication / 09.02.2026 / ©Adobe Stock / Ne pas jeter sur la voie publique.

La Caf aide vos enfants
à partir en colonie



VACAF
Aide aux vacances enfants

L'aide aux vacances enfants (AVE)

Elle est destinée aux familles qui ont reçu une notification à l'aide aux vacances enfants dans leur espace Mon Compte sur le site caf.fr

Les conditions

- Le séjour est exclusivement réalisé par **un organisateur conventionné avec Vacaf**. Retrouvez toute la liste des organisateurs sur le site vacaf.org
- La durée du séjour est de **5 à 15 jours**, une seule fois dans l'année.
- Le séjour de votre enfant est possible uniquement pendant les vacances scolaires de 2026.

Le montant

Pour bénéficier de l'aide, votre quotient familial doit être compris entre **0 et 950 €**.

La Caf prend en charge **70% du coût du séjour** dans la limite de **50 € par jour**.

Exemple de calcul

Une famille avec un quotient familial de 680 € réserve un séjour de 800 €.

Le séjour dure 10 jours.

La Caf prend en charge 500 € (70% du coût du séjour dans la limite de 50 € par jour) et la famille 300 €.

Le mode d'emploi

- Vous recevez mi-février une notification** dans votre espace Mon Compte sur le site caf.fr précisant la participation financière de la Caf et la durée du séjour.
- Choisissez le séjour de votre enfant sur le site vacaf.org**
Parmi les destinations : séjours sportifs, linguistiques, artistiques, en France ou à l'étranger...
Faites votre choix rapidement, les places financées sont limitées.
- Contactez l'organisateur du séjour choisi** et indiquez votre numéro de dossier allocataire en précisant que vous êtes bénéficiaire de l'AVE.
- L'organisateur vous indique ce qu'il vous reste à payer.**
- Demandez au centre de vacances de réserver le séjour de votre enfant.**
- Réglez une partie du montant du séjour** pour confirmer votre réservation.
- Réglez le montant restant** 1 mois avant le départ en vacances de votre enfant.



Les places financées sont limitées.
Réservez au plus vite le séjour de votre enfant.



Bon à savoir

Si votre enfant est âgé de 11 ans, il peut, sous certaines conditions, bénéficier du Pass colo.
+ d'infos sur www.jeunes.gouv.fr/passcolo